



Il était une Foy

Octobre 2018 N°42

Le Journal de Sainte-Foy-de-Peyrolières



Bonjour à toutes et à tous,

C'est avec une grande émotion que je rédige cet édito.

En effet voilà exactement 100 ans que la guerre de 14-18 s'est achevée. Nous avons voulu au travers des numéros des quatre dernières années de ce bulletin municipal, rappeler les conséquences de cette guerre sur la vie de notre village.

Nous devons nous rendre compte encore aujourd'hui de l'impact dramatique et de l'ampleur des conséquences d'un tel conflit, au quotidien, pour les familles.

Nos petits tracas journaliers peuvent être relativisés en regardant cette période si difficile pour nos aïeux. Nous devons faire tous les efforts nécessaires pour bien vivre ensemble car sans la paix retrouvée à la fin des conflits du 20^{ème} siècle, que serions-nous aujourd'hui ?

Pour rendre hommage à nos concitoyens morts pour la France pendant la guerre de 1914-1918 et commémorer ce centenaire, et sans oublier tous les autres conflits, l'équipe municipale souhaite que nous soyons le plus grand nombre devant notre Monument aux Morts le dimanche 11 novembre à 16h30.

Vive la liberté et vive la France.

Votre Maire,
François Vives



Commune nouvelle

Agir pour l'avenir

Les aspects financiers de la gestion d'une collectivité, telle qu'une commune, obéissent à des contraintes de plus en plus nombreuses et la rendent de plus en plus délicate.

Les élus en charge de la gestion d'une commune doivent réagir, étudier toutes les possibilités, décider et agir plutôt que subir. Nous menons donc une réflexion avec nos voisins de Beaufort sur la possibilité de créer une commune nouvelle.

Il s'agirait de regrouper administrativement nos deux communes dans le but de mutualiser les investissements à venir, d'optimiser la gestion des services administratifs mais surtout d'offrir à l'ensemble de la population plus de services en maîtrisant les budgets.

Mais il faut aller vite, car il n'est pas possible compte tenu de l'échéance des élections municipales 2020 de pouvoir déborder sur 2019.

Nous avons rassemblé depuis plusieurs mois tous les éléments qui doivent nous permettre de prendre la décision de nous engager dans cette voie et nous vous présenterons le contenu de ce projet lors de la prochaine réunion « Parlons-en » prévue le 25 octobre. Une délibération en parallèle des 2 conseils municipaux permettra de finaliser la décision. Dans l'hypothèse d'une délibération favorable des 2 conseils municipaux, la préfecture déclarera la création de la commune nouvelle avant la fin de l'année.

Notre engagement d'élus doit nous guider pour mener les réflexions et prendre les décisions les plus favorables à la gestion de notre commune.

Dans votre journal d'octobre...

Zone d'Activités > Page 2

Un projet, des étapes

Projet à l'étude > Page 3

Nouveau groupe scolaire

La force du collectif > Page 5

Projets participatifs

Service civique > Page 7

Merci aux volontaires

Zone d'Activités

Un projet, des étapes

La Zone d'Activités permettra de poursuivre la politique de créations d'emplois sur le village...voici un rappel des différentes étapes.

Ce projet, initialisé en 2006, a été consolidé en 2009 par une étude de positionnement économique et stratégique en partenariat avec le Conseil Départemental. Car mettre en place une zone d'activités c'est être en cohérence avec les projets déjà réalisés (rénovation totale de l'EHPAD l'Albergue : 60 emplois ; création d'une crèche : 20 emplois), c'est le soutien à la création de commerces avec plusieurs emplois à la clé, c'est aussi des emplois induits : restaurants, boulangerie, activités de la poste....

Le Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 15 mars 2011 en première présentation, prévoyait la modification de la zone 2AU afin d'accueillir cette zone d'acti-

vités à terme.

A la suite de la 1ère enquête publique (13 février au 6 mars 2013), le commissaire a émis un avis favorable assorti d'une recommandation de réaliser une étude concernant l'impact du projet sur l'activité agricole.

L'arrêté préfectoral du 5 septembre 2014 déclarant d'utilité publique les travaux nécessaires à l'implantation d'une zone d'activités sur la commune de Sainte-Foy a été retiré le 8 juillet 2015 en raison d'un vice de procédure : délai supérieur à un an entre l'acte et la clôture de l'enquête publique...

Le 27 juin 2017, le conseil communautaire a autorisé la mise en enquête unique du dossier de



Rentrée studieuse des élus délégués à la Communauté de Communes Cœur de Garonne lors du Conseil communautaire du 18 septembre 2018.

déclaration d'utilité publique, du dossier d'enquête parcellaire et du dossier de mise en compatibilité du PLU, préalable à la procédure d'expropriation, dans le cadre du projet de zone d'activités sur la commune.

A la suite de l'enquête publique (22 mai au 22 juin 2018), le Commissaire enquêteur a émis les avis suivants : mise en compatibilité du PLU et enquête parcellaire: avis favorable ; déclaration d'utilité publique : avis défavorable.

Le Conseil Communautaire du 18 septembre dernier, a confirmé à l'unanimité l'intérêt de la communauté de communes Cœur de Garonne pour le projet d'aménagement de la zone d'activités de Sainte-Foy-de-Peyrolières sur le site proposé et a démontré son implication par l'achat du foncier dans le budget de l'intercommunalité.

La sous-préfecture prend maintenant le relais dans l'avancée de ce projet.

Enfance/Jeunesse

La nouvelle compétence prise par la C.C. Cœur de Garonne

Si l'école et reste une compétence communale ainsi que la restauration scolaire, l'intercommunalité gère désormais les plages « hors temps scolaire » : le matin, midi et soir, le mercredi après-midi et les congés scolaires.

La MJC de Lherm assure toujours l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) mais depuis la rentrée scolaire 2018, la participation des parents est désormais perçue par la MJC et non plus par la mairie. Les mercredis après-midi et congés scolaires sont toujours gérés par le CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) ou MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) de St Lys dans le cadre du contrat passé par Sainte-Foy avec la CC du Muretain. Dans ce cas, la mairie perçoit la participation des parents pour les mercredis après-midi. Pendant les vacances, les parents s'adressent à la MJC. La nouveauté : la CC Cœur de Garonne propose des séjours vacances aux moins de 12 ans. Pour plus d'informations : [http://](http://www.cc-coeurdegaronne.fr/enfance-jeunesse/)

www.cc-coeurdegaronne.fr/enfance-jeunesse/

Pour votre information, l'évaluation de cette compétence a été travaillée par les maires au sein de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées). Pour obtenir un consensus sur la répartition des charges de fonctionnement sur les communes, cela n'est pas simple car des communes gèrent des écoles et d'autres n'en ont pas. Pour que la communauté fonctionne il faut la participation de tous sans « étranglement » des plus petits. Pour Sainte-Foy le montant appelé par la CC Cœur de Garonne est de l'ordre de 150 000€ car désormais, c'est la CC qui verse à la MJC du Lherm et à la CC du Muretain



les montants que versait avant la commune en complément de la part des parents. Egalement, du personnel communal est mis à disposition pour l'encadrement des enfants pendant la plage méridienne, ces heures sont remboursées à la commune qui assure la gestion des payes. Pour Sainte-Foy, le fonctionnement de la compétence Enfance / jeunesse représente 38% du budget consacré aux enfants de 3 à 12 ans entre 2015 et 2017, le fonctionnement et les investissements mineurs pour les deux écoles et la cantine représentent 62%.



Restauration scolaire On améliore

Nouvel équipement pour la restauration scolaire : des armoires chauffantes sont désormais utilisées par nos agents afin d'améliorer le service des plats en liaison chaude.

Projet : Nouveau Groupe scolaire

Première étape de la définition

Comme annoncé dans le journal II était une Foy du mois d'octobre 2017, l'équipe municipale a poursuivi la définition du projet durant le premier semestre 2018.

Les règles d'urbanisme nous contraignent à prendre en compte l'environnement naturel. S'ajoute à ces règles, le souhait des élus de favoriser les déplacements doux au village (comme prévu dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan local d'urbanisme). Diverses solutions ont été envisagées dont un débouché de voie par le chemin du Couloumé. Les avis recueillis auprès des services de la Préfecture et du Département nous ont amené à concevoir un projet sécurisé, c'est-à-dire sans voie traversante, pour permettre aux enfants une libre circulation dans l'espace dédié aux écoles et au périscolaire.

Depuis début mars 2018, l'assistant à la maîtrise d'ouvrage OTEIS nous assiste pour la définition des besoins en surfaces et en coûts sans préjuger de ce qu'un architecte pourra concevoir. Ces définitions sont nécessaires pour déterminer les besoins et le coût du projet.

Cette réflexion commune avec OTEIS à laquelle ont été associés



Le nouveau groupe scolaire se situerait sur le terrain entre le city stade et le lotissement Les Prés de la ville.

les professeurs des écoles, les parents d'élèves et les agents a conduit à définir quatre pôles :

- la partie scolaire de 8 classes avec une extension possible de 2 classes,
- une salle d'activité partagée entre l'école, l'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) et la mairie,
- une salle de restauration avec self et cuisine en liaison chaude adaptable,
- un ALAE pour l'élémentaire.

La Communauté de Communes Cœur de Garonne a maintenant deux compétences qui interviennent dans le projet : Enfance/Jeunesse et Voirie.

Nous devons donc nous assurer que le projet pourra être pris en compte dans les prévisions intercommunales.

Très bientôt, nous lancerons un marché public pour la maîtrise d'œuvre, marché que nous devons bien cadrer pour que les attendus de la commune soient pris en compte par un ensemble de bureaux d'études spécialisés qui viendront compléter le travail de l'architecte. Un concours sera lancé entre 3 architectes qui fourniront une esquisse du projet qu'un jury commentera pour que le conseil municipal choisisse.

Ce projet doit faire l'objet d'une insertion paysagère avec adaptation au terrain, avec le city stade et les parties boisées. Cette seconde étape de la définition fera l'objet d'une prochaine communication dans le bulletin. Projet à suivre !

Ramassage des encombrants

Conditions d'accès au service

La Communauté de Communes Cœur de Garonne propose un service de collecte des encombrants mais sous certaines conditions répondant uniquement aux situations particulières suivantes :

- Personnes âgées à mobilité réduite ou personnes handicapées ne pouvant se déplacer en déchèterie ;
- Personnes ne disposant pas d'un véhicule suffisant pour évacuer les déchets faisant l'objet de la demande d'enlèvement ;

Est considéré comme encombrant, tout ce qui ne rentre pas

dans une voiture ou une remorque (armoire, réfrigérateur, sommier, piscine hors-sol...). Les déchets verts ne font pas partie des encombrants.

Inscription à la mairie :
Tél. 05 61 91 73 09.

Pour tout ce et tous ceux qui n'entrent pas dans les conditions d'accès au service des encombrants, rendez-vous à la déchèterie du Savès (à Rieumes, route de Poucharramet) aux horaires suivants :

Lundi et vendredi de 14h à 17h ;
mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.



Fermée les mardi, dimanche et jours fériés.

Renseignements :
Tél. 05 62 20 55 50
www.cc-coeurdegaronne.fr

Numéros

La Mairie à votre service :

2, Avenue du 8 mai 1945

Tél. : 05 61 91 73 09

Fax : 05 67 80 68 51

Astreinte après 18h et WE :

Tél. : 06 37 64 56 23

Courriel : mairie@sainte-foy-de-peyrolieres.fr

Site : www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi et mardi : 14h-17h30h Jeudi 8h30-12h et 14h-19h Vendredi 8h30-12h et 14h-17h Samedi 8h30-12h

Ecole maternelle :

Tél. : 05 61 91 97 89

Ecole élémentaire :

Tél. : 05 61 91 66 50

Restauration Scolaire :

Tél. : 05 62 23 83 35

ALAE : Tél. : 05 61 91 44 14

Ludothèque :

Tél. : 05 61 91 73 09

Location de salles :

Tél. : 05 61 91 73 09

Autres numéros

La Poste : Tél. : 05 61 91 49 56

CCAS Sainte-Foy :

Tél. : 05 61 91 73 09

Service Action Sociale :

Tél. : 09 72 21 36 29

Pôle Petite Enfance :

Tél. : 05 61 87 13 61

Crèche de Sainte-Foy : le

chaudronmagique@people-and-baby.com

Relais assistantes maternelles :

Tél. : 06 13 66 45 98

ALSH : Tél. : 05 34 46 30 30

Pôle Emploi : Tél. : 39 49 ou

www.pole-emploi.fr

Assistante sociale :

Tél. : 05 62 13 08 00

Urgences

Samu : 15

Allo Docteur : 3966

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

ErDF : 09 726 750 31

GrDF : 0 800 473 333

Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du

Touch : 05 61 56 00 00

Centre anti-poison :

05 61 77 74 47

Enfance maltraitée : 119

Allo-maltraitances : 3977

Violences conjugales :

3919



Rapport d'enquête publique

Régularisations de chemins ruraux et communaux

Les chemins, qu'ils soient communaux ou ruraux, sont précisément positionnés sur le cadastre. Cependant, il arrive que pour des raisons diverses, leur emprise soit décalée, ou contrainte par des constructions...

Pour des questions de responsabilité et de sécurité, il est nécessaire de régulariser ces chemins, la procédure est longue et l'aliénation ou versement dans le domaine public doit faire l'objet d'enquête publique et d'acte notarié entre la commune et les particuliers concernés, après estimation du Domaine (organisme qui étudie la valeur vénale ou locative d'un bien préalablement

à la réalisation des opérations immobilières des collectivités territoriales).

Courant Juin 2018, 3 chemins ont ainsi été «replacés» et validés par le commissaire enquêteur qui a remis un avis favorable.

Il s'agit précisément d'une petite portion du Chemin du Lac, près du nouveau stade et proche de la digue, d'une partie du Chemin du Gatgé, et enfin d'une portion



du Chemin des Crabères. Ne s'agissant que de régularisations de chemins déjà existants, la cir-

culacion ne sera pas modifiée et ces chemins conservent leurs emprises.

Sécurité routière

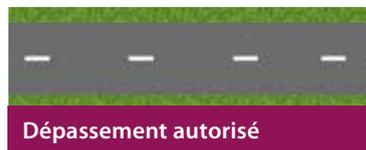
Nouveau marquage au sol

Durant l'été, des travaux de voirie ont été fait sur la route D632 entre Sainte-Foy et Saint-Lys. Le marquage au sol a changé. Petit rappel du Code de la route à cet endroit précis !

Les lignes longitudinales délimitent les différentes voies sur les routes à double sens de circulation (ou sur les chaussées à sens unique notamment sur le périphérique). Si la conduite à tenir dans le cas d'une ligne blanche continue est souvent bien connue de tous, à savoir

qu'il est interdit de dépasser ou de changer de direction sur cette ligne ; nous avons parfois oublié que le Code de la route impose des règles différentes en ce qui concerne les lignes discontinues.

La ligne de guidage



Les traits discontinus qui la composent sont espacés de 10 mètres, dans ce cas le dépassement est autorisé.

Cas du marquage au sol sur la D632 : **la ligne de dissuasion**



Elle peut être franchie dans le cas spécifique où le conducteur devrait doubler un véhicule lent. En dehors de ces cas très spécifiques, le dépassement n'est pas auto-

risé. Les usagers surpris à doubler d'autres conducteurs n'appartenant pas à la catégorie des véhicules lents peuvent être sanctionnés dans le cadre d'un dépassement dangereux, défini dans l'article R414-4 du Code de la route. Cette sanction peut entraîner le retrait de 3 points sur le permis de conduire, de 90 € d'amende, ainsi que d'une suspension du permis de conduire pouvant monter jusqu'à 3 ans.

Chemin Mestroun

Pose de barrières

Deux barrières amovibles ont été positionnées à l'entrée du chemin rural du Mestroun afin de préserver la tranquillité et protéger les espèces animales et végétales. Pour toute nécessité de passage, n'hésitez pas à contacter la mairie.



Cohabitation avec les pigeons

A la recherche de solutions écologiques et respectueuses

L'objectif étant de concilier le respect de l'animal et la protection de la population tout en préservant la biodiversité, une étude est en cours pour combiner plusieurs techniques permettant d'effaroucher et de réguler les colonies. Affaire à suivre dans le prochain journal municipal ! Rappelons que la première cause de prolifération des pigeons est la distribution de nourriture.



La force du collectif

Donnons vie à des projets participatifs

En ces périodes de restriction budgétaire, il est important de trouver des solutions alternatives permettant de continuer à entretenir et embellir notre commune à moindre coût tout en passant un bon moment convivial.



Challenge « Nettoyons la nature » du 30/09/2018, remporté par Sainte-Foy (520 kg de déchets ramassés).

Nous ne parlons pas ici de collecte de dons ou de financement participatif mais de mise en commun de connaissances techniques (plomberie, maçonnerie), de matériels (tronçonneuse, perceuse) et de temps... de notre temps. Une initiative avait vu le jour en 2012 avec le nettoyage des douves par les riverains de la Salvétat dans le cadre de Nettoyons la Nature ; chacun avait apporté une brouette, une débroussail-

leuse ou juste des gants. Fin 2017, la municipalité a fait appel à la population lors de la plantation d'arbres et d'arbustes autour du nouveau stade ; l'équipement était fourni et la main d'œuvre de 6 à 90 ans était la bienvenue.

Cet été, des élus et des Foyens ont nettoyé l'intérieur de la chapelle Sainte-Anne et dés-herbé les abords (une trentaine

d'heures à 8 personnes), chacun ayant apporté le matériel y compris la grande échelle.

Nous voudrions continuer à développer ce style de projet participatif. Si vous avez des idées pour un prochain chantier ou si vous voulez participer, contactez le secrétariat de la mairie : mairie@sainte-foy-de-peyrolieres.fr ou Tél. 05 61 91 73 09

Etat civil

Du 16 juin au 15 septembre 2018

Naissances

RESPAUD Louise
BACH LECOCQ Jason
GOUBEAU Noémie

Mariages

SEYNAEVE Claudine
et HERBAUT Thomas
CAUBEIGT Mélissa
et RUBIO Kévin
BÉNÉZECH Julie
et GROSCHWITZ René
LEBRUN Sandrine
et GAGNO Sylvain
MAGRI Margot
et SENECHAL Jonathan
SABOURIN Aurélie
et DÉSIRÉ Nicolas

Décès

FOURNIER Pierre
BIÉCO Georges
THOMAS Daniel
LARROQUE née BELARD Marie
MAURY née MELLIARD Henriette

Commerces

La Grande Epicerie à Sainte-Foy

C'est vrai il n'y a plus d'épicerie à Sainte-Foy mais certains commerces sur la commune (Boulangerie, Presse, Pizzeria, Point Vert), « la ruche qui dit oui » et le marché de plein vent du dimanche nous proposent des solutions de dépannage ou plus.

Tout d'abord, bravo à nos boulangers qui ont passé l'été à relooker leur magasin et qui maintenant proposent des produits de 1ère nécessité au poids (beurre, farine, crème fraîche, sucre, œuf, lait) ; leur porter le récipient c'est bien aussi ! Des boissons fraîches ou du vin, on en trouve chez de nombreux commerçants. Des glaces, chez Amélie comme de la confiserie que l'on trouve aussi à la Presse ou à la boulangerie qui a aussi des chocolats. Le magasin Point Vert (Coopérative Euralis – Route de Cambernard) propose de nombreux produits locaux. Leur système



Le Magasin Point vert de la Coopérative Euralis – Route de Cambernard à Sainte-Foy

en circuit-court permet de trouver en boutique, des conserves, des viandes, des volailles, des produits laitiers, du vin, de la bière et nombre de spécialités régionales, sans oublier les arrivages réguliers de truite ou les produits d'entretien ménager. Tous les dimanches matin, sur le marché on peut acheter viande, charcuterie, légumes bio, légumes et fruits, œufs, pâtés, confitures, fruits secs et olives, fromage.

Le mercredi entre 17 et 19h la permanence de « la ruche qui dit oui » permet aussi de récupérer les commandes de produits locaux passées aux producteurs sur son site internet. Tout cela tous les jours ou presque sur Sainte-Foy, c'est super même sans épicerie, non ?

Merci à tous nos commerçants, qui participent ainsi à la vie de la commune.

C'est nouveau !



Les mordus de courses hippiques peuvent désormais se rendre au Tabac-presse Sentous pour jouer au PMU.

Ateliers participatifs

Les agents du Service technique proposent aux administrés de participer à des ateliers d'entretien des cimetières tous les mercredis de 10h à 12h : 10/10 au Parayre, 17/10 à la Salvétat, 24/10 au Village, 31/10 au Parayre et ainsi de suite... Le dimanche 9 décembre de 10h à 13h, la municipalité propose un chantier participatif « Plantation de haie et d'arbres fruitiers », rendez-vous à l'église du Parayre. Merci à l'association Arbres et Paysages d'Autan qui fournit les plants.

Tél. 05 61 91 73 09



Retour sur

L'été en fête à Sainte-Foy

La diversité des manifestations offertes montre que les associations et leurs bénévoles, les élus et les agents municipaux restent mobilisés même l'été afin de proposer des événements de qualité pour les Foyens, les visiteurs et les touristes de passage sur notre territoire.

Comme tous les ans, la saison estivale a débuté par la fête du cheval et des tracteurs, de l'USSF Rugby, un grand moment de partage très convivial.

Vient ensuite fin juillet la messe de la Sainte-Anne à la chapelle de la Salvetat permettant aux riverains et autres de se retrouver ensuite lors d'un apéritif.

Le 4 août, les Zamis en Balade ont permis à une quarantaine de personnes d'assister au spectacle Cathare son et lumière à Foix. Une nouveauté cette année avec la soirée tapas, concert et cinéma de plein air organisée le 14 août par les élus en partenariat avec l'APS et la Maison de la Terre de Poucharramet pour célébrer la fin des travaux extérieurs de la chapelle Ste Anne ; un grand succès en plein mois d'août et une expérience à renouveler sur un autre lieu de la commune.

Le 17 août, grâce aux Fidésiades, une cinquantaine de Foyens sont partis à Sainte-Foy en Normandie pour le rassemblement des Sainte-Foy de France, un très long voyage mais un très beau séjour dont tous sont revenus enchantés et prêts pour l'an prochain à Sainte-Foy-la-Grande. Le Forum des Associations du 2 septembre a clôturé l'été, à la



Les Foyens au rassemblement des Fidésiades 2018 en Normandie

veille de la rentrée qui signifie aussi fête locale ! Cette année encore : grosse mobilisation des associations (Rugby, Pétanque, Fidésiades, AFPEL), des commerçants, des élus, des agents communaux et intercommunaux pour faire de ces 3 jours un grand moment festif. Merci aussi à l'AAPPMA (Pêche) qui a offert les lots lors du concours de pêche. La plus grosse prise a été un poisson de 600gr cette année.

Merci à toutes et tous pour votre mobilisation et bonne année associative !



Le Forum des associations 2018



La Fête du cheval et des tracteurs



La Soirée Tapas – concert – ciné plein air du 14 août à la Chapelle Sainte-Anne

Nouveau Gymnastique pour les seniors

Pour cette nouvelle année sportive, l'association Sainte-Foy Sport et Loisirs propose un cours de gym réservé aux seniors le mardi matin de 9h à 10h. Pour tout renseignement, contactez Solène Lèbre au : 06 33 40 59 28 ou par mail à : saintefoysportetloisirs@gmail.com
Site Internet : <http://sainte-foy-sport-et-loisirs.e-monsite.com/>





Service Civique

Merci aux jeunes volontaires

Une cérémonie de remerciement aux Services Civiques qui ont œuvré sur notre commune a eu lieu à la salle du conseil le 5 septembre.

Lisa Bron, le premier Service Civique recruté par la mairie a créé la structure du premier Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Pour cela, elle a pris contact en amont avec d'autres communes pour comprendre le fonctionnement de leur CMJ (éligibilité, règlement, charte). Lisa a ensuite mis en place la campagne, l'élection et les activités du CMJ. Elle a pu aussi enclencher le 2nd projet sur la biodiversité du territoire avec Nature Midi-Pyrénées.

L'animation du projet biodiversité et l'accompagnement du CMJ constitueront les deux missions du prochain Service Civique que la mairie recrute. Vous pouvez contacter la mairie pour tout renseignement concernant ce poste.

Les 7 services civiques de l'Association 3PA, basée à Lahage qui



dans le cadre de la formation en préqualification aux métiers de la transition écologique, ont réalisé deux bancs publics (à La Salvetat) et ont entièrement relooké la cabine téléphonique en une cabine à lire inaugurée le 2 septembre.

De nouveaux projets sont en discussion avec l'association 3PA.

Merci à tous. Nous leur souhaitons beaucoup de réussite dans leurs futurs projets et carrière professionnelle !



Festif

Octobre

- **Sam.6 oct.** de 14h à 17h et **dim.7 oct.** de 8h à 16h **Bourse vêtements et puériculture** - Salle des fêtes
- **Sam.13 oct.** à 20h30 **Loto des écoles** - Salle des fêtes
- **Dim. 21 oct.** **Sortie à St Cirq Lapopie** Repas gastronomique et croisière sur le Lot. Tél. 06 13 56 32 24
- **Jeu. 25 oct.** à 20h30 **Soirée « Parlons-en »** Echanges sur « La commune nouvelle » et « les pièges des démarcheurs » - Salle des fêtes

Novembre

- **Sam. 3 nov.** de 14h à 17h et **dim. 4 nov.** de 8h à 16h **Bourse culturelle** (livres et CD) Salle des fêtes - Inscriptions au 06 18 60 60 39
- **Jeu. 8 nov.** à 16h **Inauguration** de la borne de recharge pour véhicules électriques - Place Henri Dunant
- **Du jeu.8 au sam.10 nov.** **Exposition sur le Centenaire de la Guerre 14-18** Salle du Conseil municipal
- **Sam. 10 nov.** de 9h à 16h **Journée Energie Habitat** (voir ci-contre)
- **Dim.11 nov.** de 9h à 18h **Vide ta chambre** - Salle des fêtes
- **Dim.11 nov.** à 16h30 - **Commémoration Centenaire de l'Armistice** - Monument aux Morts
- **Sam. 17 nov.** de 10h à 18h30 et **dim.18 nov.** de 9h à 18h30 **Exposition peinture de la Palette Foyenne** - Salle des fêtes
- **Ven. 30 nov.** de 9h à 12h **Permanence Ma commune Ma santé** - Salle des associations (complémentaire santé) - Sur rendez-vous au 05 61 91 73 09

Sainte-Foy accueille

La Journée Energie Habitat

Que vous soyez propriétaire, locataire ou bailleur, venez vous renseigner sur la rénovation énergétique et améliorez le confort de votre logement !

La Journée Energie Habitat, c'est l'occasion de bénéficier d'informations gratuites et indépendantes sur la rénovation énergétique et les aides financières.

Tous les acteurs de la rénovation seront là : des conseillers info énergie, des conseillers de l'ADIL, du CAUE et de SOLIHA mais aussi des entreprises RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) partenaires du Pays Sud Toulousain.

Le Pays Sud Toulousain vous donne rendez-vous à la **Salle du Parayre à Sainte-Foy le samedi 10 novembre de 9h à 16h.**

Plus d'infos: Tél.05.61.97.34.20
www.objectifreno.fr



Décembre

- **Du vend.30 nov au dim.2 déc.** **Marché de Noël de l'AFPEL / USSF Rugby** - Salle des fêtes
- **Sam. 8 déc.** de 14h à 17h et **dim. 9 déc.** de 8h à 16h **Vide-jouets** - Salle des fêtes Inscriptions au 06 18 60 60 39 (Dépôt le sam. de 7h à 13h)
- **Dim.9 déc.** de 10h à 13h **Chantier participatif** « Plantation haie et arbres fruitiers » - Eglise du Parayre
- **Dim. 16 déc.** à 12h **Repas des aînés** de Sainte-Foy (pour les 65 ans et +) - Salle des fêtes

Dernier acte Automne 1918

Fin de quatre années de guerre où les difficultés quotidiennes rencontrées par les Foyens comme par tous les autres Français ont été nombreuses : hausse des prix et rationnement des denrées de base, manque de sucre, quêtes, emprunt... Mais le plus difficile aura été d'attendre : attendre des nouvelles de ceux qui étaient sur le front, attendre une hypothétique permission...

Si en théorie, les soldats bénéficiaient de 7 jours tous les 4 mois et pour les permissions agricoles de 30 jours à 10% de l'effectif simultanément (loi de 1905), en réalité, les difficultés liées à la guerre de tranchées (déplacement des permissionnaires, nécessité d'effectifs importants, etc.) n'autorisaient dans les faits que 20 jours pour les récoltes.

Alors comme le soldat Guyon, les soldats ont écrit, ils ont tout raconté, ce qui était devenu leur ordinaire, leur espoir d'échapper à la guerre et de retourner à une vie « normale » au moins pour un temps :

« Ma petite Jeannette, je suis resté 3 soirs sans me coucher manœuvrer toute la nuit et je t'assure que j'ai sommeil et pour finir de m'arranger les manœuvres finies je suis de garde et passe toute la nuit au poste de police cela fait que je n'aurai pas dormi de 4 soirs et puis nous avons resté 46h sans manger

tu parles quelle souffrance Enfin j'aurai le temps de te raconter tous mes exploits la semaine prochaine Si nous arrivons de bonne heure à L...Gabelle peut-être que d'un coup de vélo j'irai te pousser une visite samedi après-midi Ton frère va-t-il mieux ? Un bonjour à tes parents Au plaisir de te faire mille baisers..

C'est pourquoi l'annonce de l'armistice par une dépêche officielle, le 11 novembre 1918 vers 11h45, provoque une explosion de joie à Sainte-Foy comme partout en France.

Pourtant, pour les familles endeuillées, comme celles de Jacques Cussol et Dominique Suffran qui sont revenus mourir à Sainte-Foy le mois précédent, c'est la tristesse qui domine.

La France compte près de 600 000 veuves de guerre et 986 000 orphelins. Parmi les soldats blessés certains sont horriblement mutilés.

De plus, les soldats sont restés mobilisés et leur retour ne s'est fait que progressivement à partir de l'hiver 1919.

Une démobilisation qui s'accompagnera de nouvelles difficultés : durant le conflit, de très nombreuses femmes ont occupé les places laissées vacantes par les hommes partis sur le front. Quand le mari revient la femme doit lui rendre sa place, reprendre



Depuis 4 ans...

Depuis 4 ans, l'équipe de rédaction vous propose un article dans chaque journal « Il était une Foy » retraçant quelques moments de vie à Sainte-Foy durant la 1^{ère} Guerre mondiale. En France et dans le monde, la prochaine commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 sera un temps fort, où sera célébré le Centenaire de la fin signée de la Grande Guerre. Nous vous donnons rendez-vous au Monument aux Morts de Sainte-Foy le dimanche 11 novembre à 16h30.

Exposition

Les 8, 9 et 10 novembre 2018 une exposition sur la guerre de 14-18 se tiendra dans la salle du Conseil municipal de Sainte-Foy, l'occasion de découvrir des documents et photos liées à l'histoire de la commune.

les tâches qui étaient les siennes avant le conflit. Quand l'époux est mort, même si la paix est revenue, la majorité d'entre elles se trouvent en situation de précarité: les employeurs sont incités à utiliser des hommes plutôt que des femmes à qui l'on demande de regagner le foyer familial afin d'élever leurs enfants, les orphe-

lins qui deviennent « pupilles de la nation ».

En même temps, ce retour à la normale n'est, de fait, pas possible du fait de l'ampleur de la mortalité de la guerre, et particulièrement celle des hommes, avec environ 9,7 millions de soldats de toutes nationalités qui sont morts au combat... Cette guerre aura bouleversé les structures familiales et sociales, les femmes accèderont aux études supérieures et aux professions jusque là réservées aux hommes, en 1919 elles peuvent se présenter au baccalauréat !



La mairie à votre service

Contacter la Mairie : Tél. : 05 61 91 73 09 - Fax : 05 67 80 68 51
Astreinte soir et WE : 06 37 64 56 23 - Courriel : mairie@sainte-foy-de-peyrolieres.fr
Horaires d'ouverture : **Lundi et mardi** : 14h - 17h30. **Judi** : 8h30 - 12h et 14h - 19h
Vendredi : 8h30 - 12h et 14h - 17h. **Samedi** : 8h30 - 12h. Fermé le mercredi

www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr



Responsable de publication : François VIVES
Réalisation : aldorande-communication - Impression : Editions Bucerep, tél : 05 61 21 15 72
Imprimé sur papier PEFC. **Ont participé à la réalisation de ce bulletin** : Le maire : François VIVES, le Comité communication : Dominique GUYS, Sylvie DUPIN, Aniko SAGODI, Joëlle ESCALLE, Bernard REMY, Véronique PORTE, Marie-Hélène LAUGA.
Coordination : Sandrine GRI.